



DECLARATION LIMINAIRE

CSA Interrégional du 03 avril 2026

Monsieur le Directeur Interrégional,

Nous sommes réunis ce jour pour le CSA Interrégional de la DISP Rennes Grand Ouest. Ce dernier se tient alors même que la sécurité des personnels pénitentiaires armés est, malgré la tragédie encore fraîche dans nos mémoires, mise à mal.

En effet, le Protocole d'Incarville émanant de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire via une note transitoire, permet de remplacer l'équipe de sécurité renforcée (ESR) par un encadrant et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

Quelle aubaine ! Alors même que ces ESR commencent à se développer, l'on peut déjà s'apercevoir que la grande majorité (pour ne pas dire la quasi-totalité) des escortes de niveau 3 s'effectuent avec l'agent encadrant. En parfaite similitude avec la mise en place des PREJ en son temps, l'administration pénitentiaire ne trouve rien d'autre à faire que d'ouvrir à marche forcée sans mettre les moyens nécessaires à la mise en place sereine et sécuritaire de ces équipes renforcées.

Quand certaines structures n'ont pas le nombre de personnel suffisant afin d'effectuer les astreintes à 3 agents, la solution trouvée consiste à les envoyer non armés en faisant appel aux forces de sécurités intérieures (FSI). Ces dernières prenant le relais, là aussi à minima, bien souvent par 2 motards qui n'accompagnent pas intégralement l'escorte, ou par un vieux Kangoo à bout de souffle, mais surtout par des agents qui ne restent pas durant l'intégralité de l'extraction médicale (liste non exhaustive).

Quelle avancée sécuritaire. Les beaux discours sont loin...

De plus, FO Justice a malheureusement pu constater que la note DAP du 10 octobre 2024 n'est pas intégralement respectée, puisque certains détenus se retrouvent bel et bien affectés dans des établissements pénitentiaires non fléchés. Les personnels confrontés depuis de nombreuses années à ces missions font un constat accablant, la politique inavouée mais malheureusement bien réelle, le pourcentage d'incapacité de faire des missions restant le moteur des décisions.

Quotidiennement les personnels PREJ et ELSP nous sollicitent concernant des insécurités et des évaluations d'escortes qui laissent à désirer.

Notre organisation syndicale demande expressément que les niveaux d'escortes soient réévalués, de manière mensuelle afin de coller au plus près de la réalité du terrain. Et que les ESR soient prioritairement employées en renfort sur des escortes 3 et non à effectuer des missions PREJ « classiques ». Utilisons-les donc pour faire ce pourquoi ces équipes ont été créées.

Que dire de l'imbroglio concernant le port de la cagoule ? Cette dernière ne peut être mise que si l'escorte est accompagnée des ERIS ou des FSI qui la portent. Donc pour une même personne détenue, plusieurs modalités sont possibles ? C'est incohérent.

Enfin FO Justice ne pourra laisser cette situation perdurer et saura prendre ses responsabilités, afin de garantir la sécurité des personnels exposés.

SLP **FO Justice** UISP Rennes
Le 03 avril 2026

